

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS91/8
G/L/233
G/AG/GEN/22
G/LIC/D/20

23 avril 1998

(98-1644)

Original: anglais

INDE - RESTRICTIONS QUANTITATIVES A L'IMPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES, TEXTILES ET INDUSTRIELS

Notification de la solution convenue d'un commun accord

La communication des Missions permanentes de l'Australie et de l'Inde, datée du 17 mars 1998, qui est reproduite ci-après est distribuée conformément à l'article 3:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 6 de l'article 3 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, les gouvernements indien et australien notifient à l'Organe de règlement des différends que, pour ce qui est de la question soulevée par le gouvernement australien dans sa demande de consultations avec l'Inde, datée du 16 juillet 1997 (WT/DS91/1, 22 juillet 1997), qui concernait les restrictions quantitatives maintenues par l'Inde à l'importation d'un grand nombre de produits agricoles et industriels, les parties sont arrivées à une solution convenue d'un commun accord, ainsi qu'il est indiqué dans les lettres qu'elles ont échangées et qui sont reproduites ci-après.

Nous vous saurions gré de bien vouloir distribuer les pièces jointes à la présente lettre à l'Organe de règlement des différends et aux conseils et comités intéressés.

S. Narayanan
Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation mondiale du commerce
Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation
mondiale du commerce

21 novembre 1997

Monsieur le Chargé d'affaires,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui se sont tenues entre des représentants du gouvernement indien et du gouvernement australien au sujet de l'élimination des restrictions quantitatives résiduelles à l'importation appliquées par l'Inde.

En ce qui concerne la question qui a amené le gouvernement australien à présenter, le 16 juillet 1997, une demande de consultations avec le gouvernement indien conformément à l'article 4 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, à l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994), à l'article 19 de l'Accord sur l'agriculture et à l'article 6 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, à savoir les restrictions quantitatives maintenues par l'Inde à l'importation d'un grand nombre de produits agricoles et industriels (WT/DS91/1 du 22 juillet 1997), le gouvernement australien et le gouvernement indien sont arrivés à une solution convenue d'un commun accord.

La présente lettre ainsi que ses annexes et votre réponse constituent la solution convenue d'un commun accord entre l'Inde et l'Australie au sujet dudit différend dans le cadre de l'OMC.

Sans préjudice des droits ou obligations de l'un et l'autre Membres au titre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce et étant entendu que, tant que le gouvernement indien mettra en oeuvre les dispositions des lettres échangées, le gouvernement australien ne prendra, pendant la période d'élimination progressive telle qu'elle est définie ci-dessous, aucune mesure au titre des articles XXII ou XXIII du GATT au sujet des restrictions quantitatives à l'importation, le gouvernement australien et le gouvernement indien sont convenus de ce qui suit:

- i) Sans préjudice des droits et obligations de l'Inde au titre de l'Accord sur l'OMC, les restrictions quantitatives à l'importation appliquées par l'Inde au titre de l'article XVIII:B du GATT de 1994, telles qu'elles ont été notifiées à l'OMC dans l'annexe I, partie B, du document WT/BOP/N/24 daté du 22 mai 1997, seront éliminées le 31 mars 2003 au plus tard.
- ii) Le gouvernement indien éliminera ces restrictions visant les produits repris dans l'annexe ci-après et dans l'annexe III du document WT/BOP/N/24 selon le calendrier ci-après: la première étape correspond à la période du 1er avril 1997 au 31 mars 2000, la deuxième à celle du 1er avril 2000 au 31 mars 2002 et la troisième à celle du 1er avril 2002 au 31 mars 2003. Le gouvernement indien éliminera ces restrictions par tranches annuelles, de manière équilibrée.
- iii) L'Inde accordera à l'Australie un traitement non moins favorable que celui qu'elle accorde à tout autre pays pour ce qui est de l'élimination des restrictions à l'importation visant les produits repris dans l'annexe ci-après ou dans l'annexe III du document

WT/BOP/N/24, soit de manière autonome, soit conformément à un accord ou à un arrangement avec ce pays, y compris conformément au règlement de tout différend en cours au titre du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends de l'OMC.

- iv) Pour des raisons de transparence et pour faire en sorte que les importateurs et les exportateurs aient connaissance des modifications opérées périodiquement, l'Inde notifiera la mise en oeuvre du calendrier conformément à l'article 5 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation. Conformément à sa politique et à ses pratiques en matière d'exportation et d'importation, l'Inde publiera dans sa déclaration annuelle d'exportation et d'importation la liste des produits pour lesquels les restrictions quantitatives auront été éliminées. L'Australie et l'Inde conviennent de procéder à un examen annuel du présent accord pour assurer la transparence des renseignements relatifs à la mise en oeuvre du calendrier.
- v) Dans les cas où les importations sont effectuées par une entreprise commerciale d'Etat ou une entreprise jouissant de droits exclusifs spéciaux, l'élimination des restrictions quantitatives à l'importation sera sans préjudice des droits et obligations de l'Inde au titre de l'article XVII du GATT de 1994 et du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994.
- vi) Le gouvernement indien et le gouvernement australien notifieront aux organes de l'OMC intéressés qu'ils sont arrivés à une solution convenue d'un commun accord.
- vii) Lorsqu'elle aura trouvé des solutions bilatérales avec les partenaires commerciaux qui ont demandé l'ouverture de consultations au titre de l'article XXII du GATT, l'Inde s'efforcera d'obtenir un accommodement multilatéral au sujet de son calendrier révisé. L'Australie coopérera avec l'Inde à cet effet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir confirmer que l'Australie juge acceptables les dispositions contenues dans la présente lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances de ma haute considération.

(signé)
S. Narayanan

Monsieur Ric Wells
Chargé d'affaires
Mission permanente de l'Australie auprès de
l'Organisation mondiale du commerce
Genève

Mission permanente de l'Australie auprès
de l'Organisation mondiale du commerce
56, rue de Moillebeau
1211 Genève 19

21 novembre 1997

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour concernant la solution convenue d'un commun accord entre le gouvernement australien et le gouvernement indien pour ce qui est de l'élimination des restrictions quantitatives résiduelles à l'importation appliquées par l'Inde.

Je confirme que l'Australie juge acceptables les dispositions contenues dans votre lettre, et que votre lettre et la présente réponse constituent une solution convenue d'un commun accord entre l'Inde et l'Australie en ce qui concerne la question ayant amené le gouvernement australien à présenter, le 16 juillet 1997, une demande de consultations avec le gouvernement indien conformément à l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, à l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994), à l'article 19 de l'Accord sur l'agriculture et à l'article 6 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, à savoir les restrictions quantitatives maintenues par l'Inde à l'importation d'un grand nombre de produits agricoles et industriels (WT/DS91/1, 22 juillet 1997).

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

(signé)
Ric Wells
Chargé d'affaires

S.E. Monsieur Srinivasan Narayanan
Ambassadeur et Représentant permanent
Mission permanente de l'Inde auprès de l'OMC
Genève

ANNEXE

Première étape

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
6	020329.00	Autre viande de porc, congelée
41	030212.00	Saumons du Pacifique, saumons de l'Atlantique et saumons du Danube, frais ou réfrigérés
42	030219.00	Autres salmonidés, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, frais ou réfrigérés
57	030265.00	Squales, frais ou réfrigérés
58	030266.00	Anguilles, fraîches ou réfrigérées
63	030310.00	Saumons du Pacifique, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelés
65	030322.00	Saumons de l'Atlantique et saumons du Danube, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelés
66	030329.00	Autres salmonidés, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelés
81	030375.00	Squales, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelés
82	030376.00	Anguilles, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelées
92	030379.12	Sciaenidés, serranidés, syngnathes, à l'exclusion des foies, oeufs et laitances, congelés
97	030420.04	Filets de squales congelés
100	030420.07	Filets de seiches congelés
106	030541.00	Saumons du Pacifique, saumons de l'Atlantique et saumons du Danube, fumés, y compris les filets
150	040310.00	Yoghourt
154	040410.02	Lactosérum, sec, en blocs et en poudre
168	040900.00	Miel naturel
610	170490.01	Sucreries
611	170490.09	Autres sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)
626	190490.00	Céréales autres que le maïs, en grains, précuites ou autrement préparées
628	190530.02	Produits de la boulangerie et de la pâtisserie
629	190540.00	Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés
630	190590.00	Autres produits de la boulangerie
652	200580.00	Maïs doux, non congelé

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
661	200799.09	Confitures, gelées, marmelades, etc., d'autres fruits
674	200892.00	Mélanges de fruits préparés ou conservés
702	210390.02	Sauce au piment (Chili)
703	210390.09	Autres préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés
704	210410.00	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés
788	230990.02	Concentrés d'aliments composés pour animaux
843	320890.01	Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; laques pour câbles
892	330410.00	Produits de maquillage pour les lèvres
893	330420.00	Produits de maquillage pour les yeux
894	330430.00	Préparations pour manucures ou pédicures
895	330491.01	Poudres pour le visage
896	330491.02	Poudre de talc
897	330491.09	Autres poudres
898	330499.01	Crèmes pour le visage
899	330499.02	Vernis et laques à ongles
900	330499.03	Lotions hydratantes
903	330499.09	Autres produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau
904	330510.01	Shampooings (contenant de l'alcool)
905	330510.02	Shampooings (sans alcool)
907	330530.00	Laques pour cheveux
909	330590.02	Brillantines (contenant de l'alcool)
910	330590.03	Crèmes capillaires
912	330710.09	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage
913	330720.00	Désodorisants corporels et antisudoraux
921	340111.02	Savons à barbe autres que les crèmes à raser
923	Ex 340119.01	Autres savons, produits et préparations organiques tensioactifs en barres ou en pains, d'un poids égal ou supérieur à 500 g, autres que les savons industriels
931	Ex 340290.03	Préparations de lavage, même contenant du savon

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
932	Ex 340290.09	Autres agents de surface et préparations de nettoyage
985	392210.00	Baignoires, douches et lavabos, en matières plastiques
986	392220.00	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques
995	Ex 392390.00	Autres articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques, autres que les sacs aseptiques
996	392410.00	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques
1003	392610.01	Étiquettes en matières plastiques, même imprimées, gaufrées ou imprégnées
1014	Ex 392690.02	Ouvrages en polypropylène n.d.a.
1015	Ex 392690.09	Autres ouvrages en matières plastiques, n.d.a., autres que les produits spécifiés
1041	420211.03	Malles, valises et malles, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni
1095	Ex 480300.00	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, en rouleaux d'une largeur excédant 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins excède 36 cm à l'état non plié
1121	481420.00	Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée
1123	481490.00	Autres papiers peints et revêtements muraux similaires
1435	590610.00	Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm
1436	590691.00	Autres tissus caoutchoutés, de bonneterie
1437	590699.00	Autres tissus caoutchoutés
1438	590700.00	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues
1439	590800.00	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés
1440	590900.00	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières
1441	591140.00	Etreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux
1479	610342.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
1480	610343.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons
1494	610441.00	Robes en bonneterie, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
1496	610443.00	Robes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes
1497	610444.00	Robes en bonneterie, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes
1498	610449.00	Robes en bonneterie, d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
1504	610462.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes
1505	610463.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes
1507	610510.00	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons
1508	610520.00	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons
1509	610590.00	Chemises et chemisettes, en bonneterie, d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons
1510	610610.00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes
1511	610620.00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes
1513	610711.00	Slips et caleçons en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçons
1514	610712.00	Slips et caleçons en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçons
1524	610821.00	Slips et culottes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes
1525	610822.00	Slips et culottes en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes
1531	610892.00	Autres articles en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes
1533	610910.00	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de coton
1534	610990.00	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, d'autres matières textiles
1535	611010.00	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de laine ou de poils fins
1536	611020.00	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de coton
1537	611030.00	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
1549	611241.00	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes
1556	611511.00	Collants (bas-culottes) de fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex
1557	611512.00	Collants (bas-culottes) de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus
1558	611519.00	Collants (bas-culottes) d'autres matières textiles
1559	611520.00	Bas et mi-bas de femmes, titrant en fils simples moins de 67 décitex
1560	611591.00	Autres bas en bonneterie, de laine ou de poils fins
1561	611592.00	Autres bas en bonneterie, de coton
1562	611593.00	Autres bas en bonneterie, de fibres synthétiques
1563	611599.00	Autres bas en bonneterie, d'autres matières textiles
1573	620111.00	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets
1574	620112.00	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de coton, pour hommes ou garçonnets
1577	620191.00	Blousons et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets
1578	620192.00	Blousons et articles similaires, de coton, pour hommes ou garçonnets
1579	620193.00	Blousons et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets
1581	620211.00	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
1582	620212.00	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de coton, pour femmes ou fillettes
1583	620213.00	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes
1585	620291.00	Blousons et articles similaires, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
1586	620292.00	Blousons et articles similaires, de coton, pour femmes ou fillettes
1587	620293.00	Blousons et articles similaires, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes
1589	620311.00	Costumes ou complets, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets
1596	620331.00	Vestons, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets
1597	620332.00	Vestons, de coton, pour hommes ou garçonnets

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
1599	620339.00	Vestons, d'autres matières textiles, pour hommes ou garçonnets
1600	620341.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets
1601	620342.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, de coton, pour hommes ou garçonnets
1602	620343.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets
1613	620432.00	Vestes de coton, pour femmes ou fillettes
1616	620441.00	Robes de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
1617	620442.00	Robes de coton, pour femmes ou fillettes
1618	620443.00	Robes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes
1619	620444.00	Robes de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes
1620	620449.00	Robes d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
1621	620451.00	Jupes et jupes-culottes, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes
1626	620462.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, de coton, pour femmes ou fillettes
1628	620469.00	Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts, d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes
1630	620520.00	Chemises et chemisettes de coton, pour hommes ou garçonnets
1635	620630.00	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de coton, pour femmes ou fillettes
1638	620711.00	Slips et caleçons de coton, pour hommes ou garçonnets
1674	621210.00	Soutiens-gorge et bustiers
1681	621410.00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires, de soie ou de déchets de soie
1682	621420.00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires, de laine ou de poils fins
1683	621430.00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires, de fibres synthétiques
1684	621440.00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires, de fibres artificielles
1685	621490.00	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires, d'autres matières textiles
1686	621510.00	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de soie ou de déchets de soie

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
1687	621520.00	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de fibres synthétiques ou artificielles
1688	621590.00	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, d'autres matières textiles
1692	630110.00	Couvertures chauffantes électriques
1693	630120.00	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), de laine ou de poils fins
1694	630130.00	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), de coton
1695	630140.00	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), de fibres synthétiques
1705	630251.00	Autre linge de table, de coton
1706	630252.00	Autre linge de table, de lin
1707	630253.00	Autre linge de table, de fibres synthétiques ou artificielles
1714	630311.00	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits, en bonneterie, de coton
1715	630312.00	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits, en bonneterie, de fibres synthétiques
1716	630391.00	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits, en bonneterie, d'autres matières textiles
1717	630391.00	Autres vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits, de coton
1718	630392.00	Autres vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits, de fibres synthétiques
1719	630399.00	Autres vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits, d'autres matières textiles
1720	630411.00	Couvre-lits en bonneterie
1721	630419.00	Autres couvre-lits
1722	630491.00	Autres articles d'ameublement, en bonneterie
1762	640319.01	Autres chaussures de sport à semelles extérieures en cuir naturel et dessus en cuir naturel
1763	640319.02	Autres chaussures de sport à semelles extérieures en caoutchouc et dessus en cuir naturel
1764	640319.09	Autres chaussures de sport à semelles extérieures en matière plastique ou cuir reconstitué et dessus en cuir naturel
1765	640320.01	Chaussures en cuir naturel à bout fermé
1766	640320.02	Chaussures en cuir naturel à bout ouvert

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
1768	640320.09	Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil
1769	640330.00	Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures et d'une coquille de protection de métal à l'avant
1770	640340.00	Autres chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal
1773	640359.00	Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus en cuir naturel
1776	640399.01	Sandales en cuir naturel à semelles extérieures en caoutchouc
1777	640399.02	Sandales en cuir naturel à semelles extérieures en matières plastique et synthétique
1783	640419.09	Autres chaussures de sport
1784	640420.00	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué
1910	710310.01	Emeraudes non taillées
1911	Ex 710310.02	Saphirs non taillés
1912	Ex 710310.09	Opales non taillées
1981	732111.01	Appareils de cuisson et chauffe-plats, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles, en fonte, fer ou acier
1982	732111.09	Autres poêles à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles
1983	732111.19	Autres appareils de cuisson, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles, en fonte, fer ou acier
2182	Ex 841919.01	Chaudières solaires à chauffage indirect ou à système en circuit fermé comportant un réservoir vitrifié émaillé et supportant une pression supérieure à 100 kpa
2238	Ex 850410.00	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge, autres que pour lampes fluorescentes compactes
2282	851711.03	Postes téléphoniques d'utilisateurs sans fil
2287	Ex 851750.09	Équipement terminal d'abonnés et autres produits, autres que les terminaux RNIS
2288	Ex 851780.00	Autres appareils pour la téléphonie ou la télégraphie par courants porteurs, autres que les télécopieurs
2325	Ex 852520.01	Téléphones sans fil, téléphones de voiture et téléphones portables
2364	853650.01	Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, en matières plastiques
2368	853669.01	Fiches et prises de courant, en matières plastiques
2369	853669.09	Fiches et prises de courant, en autres matières

Deuxième étape

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
1	020311.00	Carcasses ou demi-carcasses de porc, fraîches ou réfrigérées
2	020312.00	Jambons, épaules et morceaux de viande de porc non désossés, frais ou réfrigérés
3	020319.00	Autre viande de porc, fraîche ou réfrigérée
4	020321.00	Carcasses ou demi-carcasses de porc, congelées
5	020322.00	Jambons, épaules et morceaux de viande de porc non désossés, congelés
9	020422.00	Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées, en autres morceaux non désossés
10	020423.00	Viandes des animaux de l'espèce ovine, désossées, fraîches ou réfrigérées
13	020442.00	Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées, en autres morceaux non désossés
16	020630.00	Abats comestibles de porc, frais ou réfrigérés
17	020641.00	Foies (en tant qu'abat comestible) de porc, congelés
18	020649.00	Autres abats comestibles de porc, congelés
25	020724.00	Viande et abats comestibles de dindes, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
26	020725.00	Viande et abats comestibles de dindes, non découpés en morceaux, congelés
27	020726.00	Morceaux et abats comestibles de dindes, frais ou réfrigérés
28	020727.00	Morceaux et abats comestibles de dindes, congelés
29	020732.00	Viande et abats comestibles de canards, oies ou pintades, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
30	020733.00	Viande et abats comestibles de canards, oies ou pintades, non découpés en morceaux, congelés
137	040110.00	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses, n'excédant pas 1 pour cent
138	040120.00	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses, excédant 1 pour cent mais n'excédant pas 6 pour cent
143	040229.02	Lait entier, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 pour cent
153	040410.01	Lactosérum, concentré, évaporé ou condensé
161	040630.00	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre

N° SI	Code tarifaire de l'Inde (SH)	Désignation des produits
228	071290.02	Poudre d'aulx déshydratés
229	071290.03	Flocons d'aulx déshydratés
230	071290.04	Aulx séchés
254	080510.00	Oranges, fraîches ou séchées
265	080920.00	Cerises fraîches
340	090411.04	Poivre noir non décortiqué, non broyé ni pulvérisé
341	090411.05	Poivre vert déshydraté, non broyé ni pulvérisé
343	090411.07	Poivre vert lyophilisé, non broyé ni pulvérisé
344	090411.08	Poivre congelé, non broyé ni pulvérisé
347	090420.01	Piment séché, broyé ou pulvérisé
348	090420.02	Piment séché et pulvérisé
424	110210.00	Farine de seigle
444	110510.00	Farine et semoule de pommes de terre
445	110520.00	Flocons de pommes de terre
446	110610.00	Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs
447	110620.01	Farines et semoules de sagou
448	110620.02	Farines et semoules de manioc (cassave)
450	110630.01	Farine de mangue
451	110630.02	Farines et semoules de tamarin
609	Ex 170290.09	Autres sucres y compris le sucre inverti, autres qu'à l'état solide
657	200799.01	Confitures, gelées, marmelades, etc., de mangues
658	200799.02	Confitures, gelées, marmelades, etc., de goyaves
659	200799.03	Confitures, gelées, marmelades, etc., d'ananas
660	200799.04	Confitures, gelées, marmelades, etc., de pommes
662	200811.00	Arachides, autrement préparées ou conservées, n.d.a.
689	200980.09	Jus de tout autre fruit ou légume
690	200990.00	Mélanges de jus
705	210420.00	Préparations alimentaires composites homogénéisées
789	230990.09	Autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux
803	250100.01	Sel commun (y compris le sel iodé)
1431	590410.00	Linoléums

N° SI	Code tarifaire de l' Inde (SH)	Désignation des produits
2411	870323.01	Voitures de tourisme neuves, assemblées, d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³ , à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles
2414	870323.04	Unités complètes, non assemblées, d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³ , à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles
2417	870324.09	Autres véhicules, d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³ , à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles
2433	870390.00	Autres véhicules, principalement conçus pour le transport de personnes